

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre 2024, le Conseil municipal,
En exercice : 29 dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la
Quorum : 15 présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Présents : 24

Votants : 25

Date de la convocation : 11 décembre 2024

Délibération adoptée à l'unanimité **Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, V. JACQUEMOUD, S. JAVOGUES, G. SUATON, C. PEGUET, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, F. CONTAT, J-L LACHENAL, D. EISACK, G. GAUTHIER, T. GAL, S. BIOLLUZ, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Procurations : M. P. SAUVAGET à Lucas PUGIN

Absents : MM. S. ROUGET, A. MIZZI, S. MILLOT-FEUGIER et P. BARON

Secrétaire de séance : N. SEMLAL

2024DELIB135 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE JEANNE ANTIDE DANS LE CADRE D'UNE MÉDIATION CULTURELLE AVEC LES ÉLÈVES

7.10. Subventions diverses

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu l'avis de la Commission sport loisirs culture et patrimoine en date du 28 octobre 2024 ;

Considérant que des subventions peuvent être allouées aux associations ayant fourni une copie de leur budget, de leur compte de l'exercice écoulé et du bilan de leur activité ;

Considérant les bancs récitants installés sur le territoire communal et la nécessité de faire évoluer le contenu des capsules de ces bancs ;

Considérant la médiation culturelle avec le Lycée Jeanne Antide portée par la direction culture et animation du territoire pour renouveler les capsules de 8 bancs récitants en suivant un parcours ludique précisément les aventures d'une chouette sur les bancs du centre bourg ;

Considérant que le projet est mené avec une classe de 22 élèves de 1ère "Bac pro vente / Technicien conseil en animalerie" dont 33h de de cours sont consacrées sur le projet au premier semestre ;

Considérant que les objectifs poursuivis par les élèves sont :

- développer et renforcer des compétences psychosociales (CPS) : cognitive, sociale et émotionnelle, à travers l'expérimentation du travail de groupe
- établir un partenariat avec des partenaires externes à l'établissement scolaire en co-écrivant un cahier des charges collaboratif.
- vivre/expérimenter un partenariat à travers une action concrète et ciblée.
- mettre en œuvre une action concrète et fédérative pour agir en faveur du lien social

Considérant le coût de réalisation des capsules estimé à 2 080 € ;

Considérant la demande de prise en charge faite à la commune à hauteur de 30 %, soit 650 €,

Après l'exposé de Madame Denise GERELLI-FORT, Maire-adjointe déléguée à la culture et au patrimoine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : **Attribue** une subvention communale de 650 € à l'association du lycée Jeanne Antide ;

Article 2 : **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2024, section de fonctionnement, article 6574 ;

Article 3 : **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Nadia SEMLAL

Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le 19 DEC, 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.